

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire - Canton de Langeais
COMMUNE D'AMBILLOU

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'AMBILLOU

L'an deux mil vingt-six, le 09 janvier, à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Bruno CHEUVREUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05 janvier 2026.

La séance a été publique.

Effectif légal du conseil municipal : 19

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents 15	CHEUVREUX Bruno, CARRE Lucette, MARECHAL Marielle, BARRIER Charles, BOCAGE Jean-Yves, RICHARD Pascal, BROSSARD Angéline, TOUCHARD Valérie, BRAUD Santiana, CHENEAU Céline, BIZARD Bernadette, SUZANNE Julie, TEIXEIRA Garry, DELAUNAY Jennifer, HEMOND Sylvie.	
Etaient Absents 4	BETTE Thierry, <i>Excusé</i> MICHAUD Jean-Claude, <i>Absent</i> ROZO Emmanuelle, <i>Excusée</i> DELETANG Claude, <i>Excusé</i>	<i>Pouvoir à Pascal RICHARD</i> - - <i>Pouvoir à Santiana BRAULT</i>

Votants : 17

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h.

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Garry Teixeira a été désigné pour remplir cette fonction

2026-004 – FDSR 2026 – Demande de subvention pour la réalisation de travaux dans le cimetière

Le Maire informera le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de subvention FDSR pour 2026 (partie socle) pour le projet ci-dessous.

Rappel du projet :

Notre commune, comme beaucoup, rencontre des difficultés dans l'entretien de son cimetière, tant sur le plan du désherbage que sur celui de la stabilité des allées.

Face à ces problèmes, la commune souhaiterait aménager l'ancien cimetière en réalisant un enrobé beige, en forme de croix.

Parallèlement, afin de maîtriser les coûts, il est proposé d'enherber les allées situées sur les côtés, avec un mélange à pousse limitée.

Ainsi, cet aménagement devrait limiter l'entretien et assurer une meilleure stabilité du sol pour les piétons et les véhicules funéraires.

Le Maire précise :

- Que l'opération s'élève à la somme HT de 40 648 € pour la mise en œuvre de l'enrobé,
- Qu'aucune autre subvention n'a été demandée,
- Que les travaux seront réalisés en 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 17 voix :

- **D'AUTORISER** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDSR 2026 à hauteur de 23 604 € (partie socle).
- **D'APPROUVER** les éléments financiers prévisionnels ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le (La) Secrétaire de séance,

Le Maire – Bruno Cheuvreux
Pour extrait certifié conforme